

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 18 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à LA ROCHE-SUR-YON, sous la présidence de Monsieur Luc BOUARD,

Présents : Jany GUERET, Catherine LAVILLE, Bruno DREILLARD, Cécile DREURE, Jean-Marie CHABOT, Christine RAMBAUD – BOSSARD, David BELY, Luc BOUARD, Anne AUBIN – SICARD, Philippe PORTE, Anne-Sophie FAGOT, Malik ABDALLAH, Françoise RAYNAUD, Bernard QUENAULT, Sylvie DURAND, Jacques BESSEAU, M. FERRE, Geneviève POIRIER – COUTANSAIS, Patrick DURAND, Nathalie GOSSELIN, Anne-Cécile STAUB, Franck POTHIER, Patricia LEJEUNE, Pierre REGNAULT, Caroline FOUNINI, Joël SOULARD, Anita CHARRIEAU, Guy BATIOU, Jacques PEROYS, Bernadette BARRÉ-IDIER, Philippe DARNICHE, Mireille PIVETEAU, Jacky GODARD, Gérard RIVOISY, Luc GUYAU, Laurent FAVREAU, Stéphanie MARTINEAU, Laurence PLESSIS.

Pouvoirs :

*Philippe GABORIAU donne pouvoir à Cécile DREURE
Yannick DAVID donne pouvoir à Christine RAMBAUD BOSSARD
Yves AUVINET donne pouvoir Luc GUYAU
Isabelle HERISSET donne pouvoir à David BELY
Marlène GUILLEMAND donne pouvoir à Laurence PLESSIS (suppléante)
Nathalie BRUNAUD – SEGUIN donne pouvoir à Patrick DURAND
Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Anne AUBIN SICARD
Pierre CASSARD donne pouvoir à Stéphanie MARTINEAU*

Excusés : Jean-Louis BATIOU

***Date de la convocation** : 12 décembre 2014
Michel FERRE est nommé secrétaire de séance.*

=====

Monsieur Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Les procès verbaux des conseils d'agglomération du 25 septembre 2014 et du 4 novembre 2014 sont sans remarque.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX DECISIONS PRISES SUR DELEGATIONS ET
CONSECUTIVEMENT A CERTAINES DECISIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Monsieur BOUARD expose :

Rappel des Décisions prises entre le 21 Octobre 2014 et le 09 Décembre 2014

1/ Dans le cadre des Délégations au Bureau

En application de la délibération n° 071-2014 du 25 avril 2014,

- Délégations au Bureau :

- marchés et accords-cadres de fournitures, de services, et leurs avenants, dont le montant est compris entre 207 000 et 500 000 € HT.
- marchés et accords-cadres de travaux, et leurs avenants, dont le montant est compris entre 207 000 € HT et 1 000 000 € HT.
- conclusion des conventions de groupements de commandes lorsque le montant estimé des prestations par le groupement est supérieur ou égal à 207 000 € HT et inférieur à 1 000 000 € HT
- conclusion des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage :
 - o lorsque l'Agglomération désigne une autre collectivité territoriale comme maître d'ouvrage, si le montant estimé des travaux de la part de l'Agglomération est inférieur au seuil de 1 000 000 € HT,
 - o lorsque l'Agglomération est désignée par une autre collectivité territoriale comme maître d'ouvrage, si le montant estimé des travaux est inférieur au seuil de 1 000 000 € HT.
- approbation programme et enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux, lorsque celle-ci est inférieure à 1 000 000 € HT, et autoriser le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en application des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics

A- Marchés Publics

Date du Bureau	Décision
<p>Bureau du 02 Décembre 2014</p>	<p>Décision d'approuver la conclusion d'un avenant n° 4 au marché A13-072 concernant les travaux de réhabilitation de la pépinière d'entreprises :</p> <p><u>Lot 12 : Electricité – Chauffage - Ventilation</u> Avenant n°4 :</p> <p>Travaux d'éclairage extérieur supprimés : - 9 301,23 € HT Déplacement provisoire du standard de la pépinière : + 939,27 € HT</p> <p>Soit un avenant global de – 8 361,96 € HT (- 11% du montant du marché) Et une indemnisation pour le préjudice subi de 472,25 €.</p> <p>Le nouveau montant du marché est donc de 64 428 € HT (hors indemnité de préjudice subi)</p>
	<p>Dans le cadre de la procédure « Création d'un assainissement collectif aux lieux-dits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fraigneau à Chaillé-sous-les-Ormeaux - La Pelonnière à Fougeré <p>Décision d'attribution des marchés comme suit et autorisation de signature :</p> <p>Marché A14-054 - Lot 1 « Fourniture et pose de canalisation et d'un poste de refoulement » attribué au groupement MIGNE TP / SOCOVA TP / SMTR, pour un montant de 247 911 €HT</p> <p>Marché A14-055 - Lot 2 « Construction de deux stations d'épuration de type filtres plantés de roseaux » attribué au groupement CHARPENTIER / VENDEE EPURATION pour un montant de 193 800,40 €HT.</p>

B- Habitat

Date du Bureau	Décision
Bureau du 2 décembre 2014	Décision d'accorder 27 subventions Habitat Privé pour un montant total de 79 339 € ; Décision de rejeter la demande de subvention Handilog de M. Jean-Claude GAUDIN et et les demandes de subvention Qualit'Hab Propriétaires Occupants de Mme Anaïs BARBEAU et de Mme Aurélie BOUCHER ; Décision de retirer les subventions Qualit'Hab Propriétaires Occupants de Mme Isabelle COUTURIER et de Mme Marthe SALETTE Décision de rejeter le recours de Mme Fabienne GABRIEL

C- Economie

Date du Bureau	Décision
Bureau du 2 décembre 2014	Décision de prendre acte de vendre à la SARL Trichet Gilbert, 1 521 m ² situés sur la ZAE de Parc ECO 85 à La Roche-sur-Yon au prix estimé de 30 861.09 € HT ; Le prix final, qui sera soumis à TVA sur marge, sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée le prix de vente de 20.29 € HT du m ² Décision de prendre acte de vendre à Monsieur Grossin, Vendée Grandeur Nature, 1 200 m ² situés sur la ZAE de Parc ECO 85 à La Roche-sur-Yon au prix estimé de 30 756 € HT ; Le prix final, qui sera soumis à TVA sur marge, sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée le prix de vente de 25,63 € HT du m ² Décision de prendre acte de vendre à la SCI Solina, 4 545 m ² situés sur la ZAE de la Landette à Venansault au prix estimé de 87 854.85 € HT ; Le prix final, qui sera soumis à TVA sur marge, sera déterminé en appliquant à la surface effectivement constatée le prix de vente de 19.33 € HT du m ²

D- Assainissement

Date du Bureau	Décision
Bureau du 2 décembre 2014	Décision d'approuver la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de tout autre financeur dans le cadre du transfert des eaux usées de la ZO La folie vers la nouvelle station d'épuration du bourg à la Chaize le Vicomte Décision d'attribuer les subventions assainissement non collectif accordées aux particuliers pour un montant total de 20 000 €(subvention hors AELB), 2 000 € (subvention critères sociaux).

E- Solidarités

Date du Bureau	Décision
Bureau du 2 décembre 2014	Décision de valider la règle d'une majoration de 50% du tarif des actions proposées par le CLIC, pour les participants habitant hors territoire de l'Agglomération, à partir de janvier 2015 ; Décision de valider la participation des usagers de l'Agglomération à hauteur de 5 € et à 8 € pour les usagers hors Agglomération pour l'atelier de médiation animale proposé par le CLIC Entour'âge

F- Equipements sportifs

Date du Bureau	Décision
Bureau du 2 décembre 2014	Décision de confirmer les dispositions tarifaires et contractuelles de la délibération du 19 juin 2014 pour l'année scolaire 2014-2015 des collèges entre le Conseil Général et la Roche-sur-Yon Agglomération

2/ Dans le cadre des Délégations au Président

En application de la délibération n° 071-2014 du 25 avril 2014,

- Délégation au Président :

- marchés et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux, et leurs avenants, dont le montant est inférieur à 207 000 € HT.

- conclusion des conventions de groupements de commandes lorsque le montant estimé des prestations par le groupement inférieur à 207 000 € HT.

- conclusion de transactions au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil et dans la limite de 20 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A- Marchés Publics

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT

B – Avenants :

N° de marché	Titulaire du marché	Intitulé du marché	Montant Marché initial € HT	Date de notification du marché initial	N° Avenant	Détail - montant HT de l'avenant Et date de notification

Le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Bureau et au Président.

POINT 1 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

1) Décision modificative n° 1

Monsieur DARNICHE expose :

La décision modificative n° 3 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire, en dépenses et en recettes toutes sections confondues :

- L'inscription d'opérations nouvelles d'ajustements en recettes et dépenses
- Les virements de crédits
- Les opérations d'ordres pour diverses régularisations

Les mouvements budgétaires, dont la synthèse est annexée à la présente délibération, sont les suivants :

BUDGET	FONCTION ^T	INVESTIS ^T	TOTAL
50 - 60900 - Principal (*)	0,00	0,00	0,00
51 - 60901 - Centre d'Activités	18 600,00	0,00	18 600,00
52 - 60902 - Musée des Records			
53 - 60903 - Assainissement non collectif			
54 - 60904 - Assainissement collectif TTC			
55 - 60905 - Assainissement collectif HT		70 000,00	70 000,00
56 - 60906 - Déchets ménagers			
57 - 60907 - Transports			
5A - 60930 - ZA Concession Aménagement		277 993,16	277 993,16
5B - 60920 - ZA Aubigny - Monte-à-Peine			
5C - 60921 - ZA Chaillé - La Martinière			
5D - 60922 - ZA Fougeré - Landes Blanches			
5E - 60923 - ZA La Ferrière - Imbert Artipôle	200 000,00	200 000,00	400 000,00
5F - 60924 - ZA La Roche - Parc Eco	615 000,00	610 000,00	1 225 000,00
5G - 60925 - ZA La Roche - Les Ajoncs			
5H - 60926 - ZA Nesmy - Chaillot 1/2/3			
5I - 60927 - ZA Nesmy - Chaillot 4			
5J - 60928 - ZA Saint-Florent - Les Mollaires			
5K - 60929 - ZA Venansault - France Garlière			
5L - 60931 - ZA Aubigny - Ordeville	0,00		0,00
5M - 60932 - ZA Dompierre - L'Eraudière			
5N - 60933 - ZA La Chaize - La Folie 4			
5O - 60934 - ZA Aubigny - La Tignonnière 3			
5P - 60935 - ZA La Roche - Les Petites Bazinières			
5Q - 60936 - ZA Venansault - La Landette			

(*) Dont + 9 800 € au compte 6574 : subvention complémentaire pour le Salon « Tech Elevage ».
et + 4 000 € au compte 6748 : subvention exceptionnelle pour les « Entrepreneuriales ».

Le conseil d'agglomération se prononce à l'unanimité favorablement pour décider de l'inscription des opérations ci-dessus pour la Décision Modificative n° 3 ; pour approuver la subvention complémentaire pour le Salon « Tech Elevage », sur le budget principal ; pour approuver la subvention exceptionnelle pour Les « Entrepreneuriales », sur le budget principal

2) Autorisation donnée à Monsieur le Président d'engager, de liquider, de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Monsieur DARNICHE expose :

Préalablement au vote du budget primitif 2015, prévu au Conseil du 26 mars 2015, la Communauté d'Agglomération ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

L'article L 1612-1 du C.G.C.T. permet au Conseil communautaire d'autoriser l'ordonnateur à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits et doit rester dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est donc demandé au Conseil d'Agglomération d'autoriser, à compter du 01/01/2015, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL			
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
10	10226	Taxe d'aménagement et versement par sous-densité	213
TOTAL CHAPITRE 10			213
20	2031	Frais d'études	56 970
	2051	Concessions et droits similaires	54 613
TOTAL CHAPITRE 20			115 583
204	204132	Subventions d'équipement versées au Département	12 704
	2041412	Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP	1 125 275
	204172	Subventions d'équipement versées autres organismes publics	483 191
	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privées	1 327 837
TOTAL CHAPITRE 204			2 949 007
21	2111	Terrains nus	27 598
	2138	Autres constructions	128 625
	2161	Oeuvres et objets d'art	5 524
	2182	Matériel de transport	28 385
	2183	Matériel de bureau et informatique	21 495
	2184	Mobilier	54 555
	2188	Autres immobilisations corporelles	105 854
TOTAL CHAPITRE 21			372 037
23	2313	Immob. en cours - Constructions	1 681 186
	2315	Immob. en cours - Installations, matériel et outillage techniques	392 693
	2317	Immob. en cours - Immob. Reçues au titre d'une mise à disposition	18 042
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	323 737
TOTAL CHAPITRE 23			2 415 657
26	261	Titres de participation	87 500
TOTAL CHAPITRE 26			87 500
27	274	Prêts	115 000
	276351	Créances sur groupement à fiscalité propre de rattachement	229 500
TOTAL CHAPITRE 27			344 500
458102	458102	Opération sous mandat (Multi-accueil et mairie annexe Vallée Verte)	40 500
TOTAL CHAPITRE 458102			40 500
458103	458103	Opération sous mandat (Réhabilitation pépinière d'entreprises)	8 750
TOTAL CHAPITRE 458103			8 750
458104	458104	Opération sous mandat (Multi-accueil et groupe scolaire Dompierre)	20 400
TOTAL CHAPITRE 458104			20 400
TOTAL BUDGET			6 350 147